



**Lettre commune aux adhérentes et adhérents
de la Fédération régionale des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine,
d'Algérie, des Opérations extérieures,
et de l'Amicale régionale des anciens du Train et de la logistique.**



Chères adhérentes et adhérents,

En ce début d'année 2024 nous tenons, tout d'abord, à vous adresser nos meilleurs vœux. De tout cœur, nous souhaitons :

- Aux plus anciens et plus anciennes d'entre nous, bien sûr et avant tout, la santé la meilleure,
- À vous toutes et tous, comme à vos proches, une année heureuse au sein de vos familles,
- À nos deux associations, un dynamisme renouvelé.

S'agissant de l'année écoulée, grâce à vous, le bilan du partenariat qui lie officiellement nos deux associations est bien flatteur si l'on en juge par toutes les activités réalisées en commun :

- Présence marquée à un total de 24 commémorations patriotiques, quelles soient de niveau national organisées par l'ONac-VG/2A, ou locales organisées par l'ANACR/2A, la Légion d'honneur, la Marine Nationale ou la Gendarmerie.
- Participation d'environ 25 à 30 adhérents aux conférences culturelles organisées chaque mois à la Maison du combattant par l'amicale des Anciens du Train et de la logistique.
- Retrouvailles d'environ 70 à 80 adhérents des deux associations, lors des activités récréatives de plein air, organisées fin juin et fin septembre par l'amicale des Anciens du Train et de la logistique.
- Participation en nombre aux assemblées générales communes des deux associations et à l'anniversaire de la création de l'Arme du Train par l'Empereur Napoléon 1^{er} le 26 mars 1807.
- Participation très active aux diverses cérémonies officielles ayant commémoré le 80^e anniversaire de la libération de la Corse en septembre 2023.
- Sans oublier la présence de nos deux Bureaux aux assemblées générales de nos camarades et amis des associations patriotiques ayant leur siège à la Maison du combattant d'Ajaccio, voire sur la commune de Peri.
- Mais hélas aussi, la présence, des présidents, secrétaires, trésoriers, bien souvent avec les porte-drapeaux, qui ont accompagné nos regrettés adhérents lors de leurs obsèques.

Pour ce qui est de 2024, il y a lieu de reconduire les mêmes activités, dans les mêmes conditions et avec le même enthousiasme. Sachant déjà que l'année mémorielle nationale va être très riche et dense. Elle fera principalement référence aux dates essentielles du 80^e anniversaire de la libération de la France: débarquement en Normandie le 6 juin 1944, conquête de l'île d'Elbe du 17 au 19 juin 1944, fin de la glorieuse campagne d'Italie le 2 juillet 1944, combats du Vercors en juillet 1944, débarquement en Provence le 15 août 1944, libération de Paris le 25 août 1944, libération de Strasbourg le 23 novembre 1944. A cela, il convient d'ajouter la chute de Dien Bien Phu le 7 mai 1954, la fin de la guerre d'Indochine le 27 juillet 1954, et le début de la guerre d'Algérie le 1er novembre 1954.

Dans un tout autre domaine, il faut également noter que c'est en France que se tiendront les jeux olympiques, du 26 juillet au 11 août 2024, durant 16 jours pendant lesquels « Paris 2024 » sera le cœur du monde. Nos jeunes camarades de la Gendarmerie et des trois armées y tiendront un rôle primordial en matière de sécurité.

En conclusion, que cette nouvelle année permette de renforcer les liens et les trois valeurs qui nous unissent : **la fraternité, la solidarité et l'amitié**. En vous renouvelant tous nos vœux, nous vous remercions pour votre fidèle engagement à nos côtés et vous souhaitons de vivre une vie associative dynamique et riche au sein de nos deux associations. Avec Jean Claude GAMBINO, Pascal SIMON et Jean Louis VENTURA, éléments moteurs de ces dernières, nous vous assurons de notre amitié fidèle et dévouée.

Bonne lecture de ce 233^{ème} numéro de votre journal « Combattants Corses ».

Albert DEFRANCHI,
Président de l'Amicale régionale
des anciens du Train et de la logistique.

Raoul PIOLI,
Président de la Fédération régionale des
anciens combattants de 1939-45,
d'Indochine, d'Algérie et des Opex.

Il va de soi que ce journal vous est adressé à titre
strictement personnel et n'a pas vocation à être transféré
à vos connaissances.

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N, OPEX, et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre



Siège : Maison du Combattant - 1, Bd Sampiero - 20000 Ajaccio - Tél . 06.70.42.42.41.

Courriel: fac.corse@laposte.net - Compte bancaire: Société générale n° 00037284771

64^{ème} Année - N° 233

1^{er} trimestre 2024

La Corse
est le premier
département
français
libéré,
entre le 9
septembre
et le 4
octobre
1943.



Fondateur : Jean FABIANI

Directeur de la publication,
responsable de rédaction et
de la publication depuis
2017:

Raoul PIOLI

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial du président.
- Carte de vœux pour 2024.

Page 2 :

- Le Che (fr) ANDREUCCI élevé à la dignité de G.O. de la L.H.
- Renouveau du Conseil départemental pour les combattants et VG de la Corse du Sud

Page 3 :

- Le saviez-vous ?

Page 4 :

- L'esprit de défense de la Nation.

Page 5 :

- La vie de la Fédération de Corse.

Page 6 :

- Un parrain de promotion insulaire à l'ENSOA de St Maivent.
- L'année mémorielle 2024.

Page 7 :

- Nos peines (Yvon ROTOLONI).
- Mentions honorifiques.

Page 8 :

- Nos peines (Marc CASILE).

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

EDITORIAL DU PRESIDENT



Chères adhérentes et chers adhérents,

Cette année 2023 s'achève, marquée par la joie d'avoir vécu des moments forts, des activités mémorielles et récréatives intenses, mais aussi par la peine d'avoir perdu plusieurs camarades et amis chers à nos cœurs. C'est ainsi, « c'est la vie » comme l'on dit souvent, et elle doit continuer.

Permettez moi, en premier lieu, au nom des membres du Bureau et du Conseil d'Administration, de vous présenter tous mes meilleurs vœux pour 2024. Ce sont des vœux personnels de bonheur et de santé, pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles et l'ensemble de vos proches. Vœux illustrés au bas de cette page par une photographie réunissant tous nos plus fidèles amis.

La nouvelle année sera marquée par de nombreuses commémorations nationales: la fin de la campagne victorieuse d'Italie, les débarquements en Normandie et en Provence, la libération de Paris et de Strasbourg, la chute de Dien Bien Phu et la fin de la guerre d'Indochine, mais aussi le début de celle d'Algérie. Transmettre cette mémoire du monde combattant est primordial et essentiel pour l'avenir de notre pays et pour notre jeunesse. A cela, il convient d'ajouter les jeux olympiques qui se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024, durant 16 jours pendant lesquels « Paris 2024 » sera le cœur du monde.

Notre mission nous commande de poursuivre, sans relâche, nos actions au niveau local en étant présents, en masse, sur le terrain lors des commémorations comme lors des événements récréatifs ou culturels organisés par nos partenaires et amis de l'amicale des Anciens du Train. Ce, afin de prouver que la solidarité combattante n'est pas un vain mot.

Pour conclure, vous trouverez, dans ce numéro du journal, à la fois, un mot du secrétaire général sur papier de couleur jaune vous invitant à régler la cotisation annuelle pour 2024, un récépissé fiscal pour celles et ceux qui ont effectué un don en sus de la cotisation annuelle 2023, une invitation à l'assemblée générale du 27 janvier prochain à Sagone, et enfin une page annexe relatant le parcours d'un héroïque sous-officier insulaire tombé en Indochine en 1951. Comptant sur votre fidèle soutien, je vous remercie pour votre générosité et votre compréhension. Puisseons-nous continuer à être fraternellement unis et solidaires, pour entretenir le souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Bien amicalement

Raoul PIOLI



Alber DEFRANCHI
Président de la Fédération régionale
des anciens du Train de la Corse

Raoul PIOLI
Président de la Fédération
régionale 39-45, TOE, AFN, OPEX

Meilleurs vœux de bonne et heureuse année pour 2024



Le capitaine (h) Paul Louis ANDREUCCI, élevé à la dignité de Grand officier de la Légion d'honneur.

En cette veille du 11 novembre 2023, c'est une nouvelle très réjouissante qui est venue combler le monde combattant insulaire. Par décret du Président de la République en date du vendredi 10 novembre 2023, paru au Journal officiel du samedi 11 novembre 2023, notre ami et grand « Ancien » Paul Louis ANDREUCCI, capitaine d'infanterie honoraire, a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur.

Au sein de notre Fédération 39-45, Indochine, AFN et Opex, le journal trimestriel « Combattants Corses » n° 231 (juillet 2023) avait évoqué cet héroïque combattant, de surcroît honoré officiellement le 8 juin dernier devant le monument aux morts d'Ajaccio en présence de toutes les autorités institutionnelles civiles et militaires locales.

Ses faits d'armes auraient pu être oubliés, mais en élevant Paul Louis ANDREUCCI à la dignité de Grand officier de la Légion d'honneur, la France reconnaît ainsi, publiquement, ses mérites éminents et hors normes sur le champ de bataille. Elle témoigne par là, sa gratitude à ce combattant dont les actions remarquables et l'engagement personnel constituent un exemple à suivre pour les générations futures. Sa famille, et l'ensemble du monde combattant insulaire, peuvent s'enorgueillir de cette

prestigieuse distinction qui prendra effet le jour où lui sera officiellement remise la « plaque » de Grand officier de la Légion d'honneur.

Originaire d'Acqua-Doria (Coti-Chiavari) et Zevaco (2A), il est né en 1928 et est aujourd'hui âgé de 96 ans. Résidant dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes près d'Ajaccio, il déborde encore de joie et de volonté dans son regard, mais est très lourdement handicapé, tant par de graves problèmes auditifs et visuels que par la mobilité liée à l'usage permanent d'un fauteuil roulant. De son passé de « guerrier », au sens le plus noble du terme, il lui reste une énergie et une combattivité qui dépassent l'entendement et qui méritent l'admiration.

Nous sommes très fiers de compter au sein du monde combattant ajaccien, cet héroïque officier à qui nous adressons nos plus sincères félicitations pour cette reconnaissance hautement méritée.

LCL (h) Raoul PIOLI, président de la Fédération de Corse.



Les très éloquents titres de guerre du capitaine (h) Paul Louis ANDREUCCI. Outre la plaque de Grand officier de la LH, la Médaille militaire et la rosette d'officier dans l'Ordre national du mérite, les initiés remarqueront la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs et la croix de la valeur militaire sur lesquelles sont épinglées 2 citations à l'ordre de l'armée, 3 à l'ordre de la division et 4 à l'ordre de la brigade. Citations obtenues entre 1951 (Indochine) et 1961 (Algérie), dans les grades de sergent à adjudant, chef de section de combat d'infanterie ou chef de commandos autochtones au Tonkin ou en Algérie.

Février 2024: renouvellement du Conseil départemental pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation pour la Corse du Sud.

Le Conseil départemental pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, sera renouvelé pour une durée de 4 ans au début de février 2024, lors d'une réunion qui se tiendra à la préfecture de la Corse du Sud. Il comprend trois collèges :

- **Premier collège** composé de membres représentant les institutionnels civils et militaires du département.
- **Deuxième collège dit « collège des anciens combattants et victimes de guerre »**, composé de membres représentant les associations des générations du feu (39-45, Indochine, AFN et Opex)
- **Troisième collège dit « Lien entre le monde combattant et la Nation »** composé de membres, choisis parmi les associations les plus représentatives qui œuvrent pour les missions mémorielles et la citoyenneté.

Le Conseil départemental est présidé par le Préfet du département ou son représentant. Il est assisté par 2 vice-présidents issus du 2ème collège, qui président, toujours sous l'autorité du Préfet ou son représentant, les deux commissions spécialisées « Solidarité » et « Mémoire.

Nouvelles adhésions : Monsieur Dominique COQUE - originaire de Corte, ancien combattant d'Algérie au sein du 30° Bataillon de chasseurs portés - et monsieur Dominique ROSSI, -originaire de San Martino-di-Lota et Campile, également ancien combattant d'Algérie dans le Train, mais aussi ancien président de la Fédération Maginot de Haute-Corse pendant 16 ans - nous ont rejoint lors du dernier trimestre de 2023. Bienvenue à la Fédération et merci pour le soutien apporté à la cause du monde combattant insulaire. « L'union fait la force et la solidarité la renforce. »





Les Français regrettent le service militaire obligatoire, sauf les 18/24 ans

Il y a 22 ans, fin novembre 2001, les derniers appelés quittaient les casernes marquant la fin du service militaire obligatoire, institué en 1905 et regretté aujourd'hui par deux tiers des Français, mais pas par les jeunes en âge de servir. (Source : revue mensuelle de la Gendarmerie Nationale « L'ESSOR », en date du 18 octobre 2023)



A l'occasion du centenaire de la création, par la loi du 4 août 1923, de la **retraite mutualiste du combattant**, (RMC) une retraite par capitalisation réservée aux anciens combattants, trois mutuelles historiques (1) du monde combattant ont publié ce jeudi un **sondage Ifop** (2) qui aborde plusieurs thèmes liés à l'engagement patriotique.

Ainsi, une majorité de Français (57 %) considèrent que l'engagement dans les armées n'est pas suffisamment reconnu sur le plan symbolique et financier par les pouvoirs publics et la société. De même, moins d'une personne sur deux (49 %) estime que les anciens combattants et ceux qui ont servi dans l'armée ne

sont pas suffisamment reconnus.

Si les deux tiers de Français (66 %), disent regretter le service militaire obligatoire, une institution qui a traversé trois républiques (1905-2001), ceux qui seraient potentiellement concernés - les 18 à 24 ans - sont seulement un quart (27 %) à le regretter.

Enfin, les Français gardent une grande confiance dans les forces de secours et de sécurité de l'Etat. La quasi-totalité de la population (97 %) fait confiance aux sapeurs-pompiers, 89 % aux Armées, 85 % à la Gendarmerie et 75 % à la Police.

(1) Carac, La France Mutualiste, Mutuelle Epargne Retraite.

(2) (Sondage Ifop, mené auprès d'un échantillon de 1 004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas, par questionnaire auto-administré en ligne les 4 et 5 septembre 2023).

L'armée de Terre a créé un nouveau commandement pour ses opérations en Europe

par Laurent LAGNEAU, dans « Opex 360 » du 17 octobre 2023



Étant donné la multiplication de ses engagements sur les théâtres européens, tant dans le cadre de l'Otan [Roumanie, Estonie, participation aux exercices multinationaux] que dans celui de l'Union européenne [EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine], l'armée de Terre a créé un Poste de commandement de contingent national Terre Europe Continentale [PC NCC-T-EC] au sein du Commandement des forces terrestres [CFT], à Lille, en 2022.

Armée par 58 militaires et commandée par le général François Goguenheim, cette structure se voit confier la mission d'assurer le soutien logistique des unités « déployées dans des opérations relevant de son périmètre ». Mais ses responsabilités étaient encore trop restreintes... Aussi a-t-elle laissé la place, le 16 octobre, au « Commandement Terre Europe » [CTE], dont les attributions seront a priori plus lar-

ges.

La création de cette nouvelle structure s'inscrit dans le cadre du plan de transformation récemment dévoilé par le général Pierre Schill, le chef d'état-major de l'armée de Terre [CEMAT]. « Cet état-major va exercer le contrôle opérationnel des unités Terre déployées en Europe et la cohérence de leur emploi quand elles sont placées sous l'autorité d'une organisation multinationale ou d'une coalition. Il commandera également les échelons de soutien nationaux », explique le commandant des Forces Terrestres, le général Bertrand TOUJOUSE ».

Les matelas des JO de 2024 auront une seconde vie..... militaire !

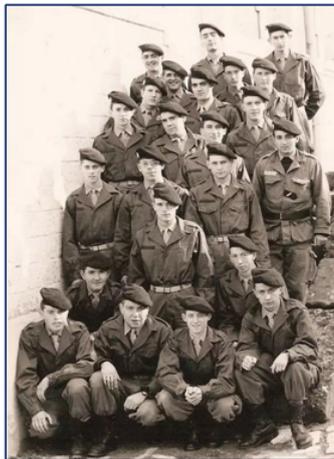
Source : Philippe CHAPLEAU, « Lignes de défense » dans Ouest France du 19 octobre 2023

Que faire à l'issue des JO de l'été 2024 des 17 000 matelas et 23 000 oreillers utilisés par les athlètes ?

Le fabricant de matelas japonais, chargé de fournir la literie (sommiers en carton, couettes et oreillers), a l'obligation de donner une seconde vie à la literie du Village des Athlètes et des Médias. Il produira « les sommiers en carton en France. Après les Jeux, il les recyclera en France, et fera don des matelas et des oreillers pour une seconde vie en France également ».

D'où un partenariat avec les Armées qui est prête à reprendre "7000 matelas et presque autant d'oreillers" et à les fournir aux Groupements de soutien des bases de défense (GSBDD) qui ont émis un besoin de literie. Ces matelas sont fabriqués à partir de filets de pêche recyclés; ils comportent trois blocs modulaires en fonction du poids et de la morphologie de l'utilisateur.

Le Service de Santé des Armées (SSA) va lancer une étude sur la qualité du sommeil des militaires qui utiliseront les matelas des JO de 2024.



Lettre d'information n°6 de l'ASAF, en date du 18 octobre 2023.

Pour les non initiés, l'Association de soutien à l'armée française (ASAF) a été créée en 1983. Son but est « de contribuer à ce que la Défense soit toujours une priorité pour l'État et que l'armée demeure au cœur de la Nation ». Notre Fédération de Corse des anciens combattants de 1939-45, TOE, AFN et Opex adhère à l'ASAF depuis de nombreuses années et est tenue au courant de ses activités.

Le 18 octobre 2023, le colonel (h) Christian CHATILLON, délégué de l'ASAF, a été auditionné à l'Assemblée nationale, par les députés membres de la Commission de la Défense. Les 24 députés présents ont écouté attentivement les remarques des associations qui touchaient particulièrement les questions de revalorisation des pensions, des points de retraite, de la prise en compte des blessés et traumatismes de guerre, des conditions d'attribution de la carte du combattant et des questions mémorielles...

L'exposé du colonel CHATILLON, dont un extrait figure ci-dessous, s'est révélé complètement inédit parmi les remarques conventionnelles. Pour nous autres « anciens », il apporte un éclairage sur ce méli-mélo, ayant fait suite à la suspension du Service National obligatoire en octobre 1997. Méli-mélo nébuleux, qui a bien des difficultés à se mettre en place et dont on ne comprend toujours pas la vraie finalité du service National Universel destiné à le remplacer. Même si les français regrettent le service militaire obligatoire, sauf pour les jeunes de 18 à 24 ans, et on le comprendra car ils sont concernés en premier lieu (voir l'article page 3), « Combattants CorSES » vous livre, ci-dessous, l'essentiel de cette audition. R.P.

«Le rôle de l'ASAF est de faire prendre conscience à nos concitoyens et en particulier à notre jeunesse que la liberté n'est pas un héritage définitivement acquis mais impose une condition fondamentale pour le conserver : C'est **L'esprit de défense de la nation**. Quelle formation, voire information l'État dispense-t-il à notre jeunesse au sujet des Armées et de l'esprit de défense ?

Si on segmente les jeunes générations concernées, on distingue deux niveaux :

- Le premier niveau concerne la jeunesse française dans son ensemble.
- Le second niveau concerne plus particulièrement les futures élites dirigeantes.

Au premier niveau, il existe deux activités à l'action 8 du programme 169 pour sensibiliser notre jeunesse à l'esprit de défense :

1°- La Journée Défense et Citoyenneté (JDC), obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans, a concerné cette année 802.567 participants pour un budget de 112,7 M €, ce qui a représenté un coût de 140,43€ par individu.

Or on remarque que cette JDC a notamment pour objet « **la détection de la marginalisation et de l'illettrisme** ». On peut alors légitimement se demander s'il ne revient pas au Ministère de l'Éducation Nationale de financer cette JDC dont l'objet n'est pas vraiment consacré aux armées ni à l'esprit de défense.

2°- L'autre activité de l'action 8 est le **Service Militaire Volontaire (SMV)** d'une durée d'un an et qui a bénéficié en 2023 d'un budget de 52 M€. Or, dans les 6 centres métropolitains en activité, il n'y a eu au total que 1.230 stagiaires volontaires, ce qui a représenté un coût annuel par stagiaire de 42.000€, soit plus du double du coût de formation pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles. Ce qui suscite l'interrogation suivante :

Est-il concevable de conserver cette mesure hors de prix en l'état, d'autant que seuls 25 volontaires sur les 1.230 ont rejoint les armées ?

En résumé, **ni la JDC ni le SMV n'apportent de solutions satisfaisantes au développement de l'esprit de Défense** chez nos jeunes, notamment en ce qui concerne le rapport coût/efficacité. Et ce n'est pas un **Service national Universel (SNU)**, pourtant destiné à les remplacer mais aux contours encore flous, qui va donner à cette jeunesse un esprit de défense au travers d'une connaissance réaliste et concrète des armées.

Au second niveau, c'est-à-dire la formation de nos futures élites, la situation est bien plus préoccupante.

Il s'agit de **la connaissance de l'institution militaire par nos futurs hauts fonctionnaires**, les décideurs politiques de demain, formés à L'École Nationale d'Administration (ENA) devenue depuis l'Institut National du Service Public (INSP) ou à d'autres Écoles relevant du pouvoir régalién, comme l'École Nationale de la Magistrature (ENM), l'Institut National des Études Territoriales (INET), l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP) ou bien encore l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP).

Le rapport Thiriez du 30 janvier 2020 proposait un **tronc commun de formation à toutes ces Écoles**. Pour rappel, ce tronc commun d'une durée de 6 mois préconisait un service national de 6 semaines, décomposé comme suit : une préparation militaire supérieure de 3 semaines et un encadrement du Service National Universel (SNU) de 3 semaines. Rien d'exceptionnel, certes, mais plus sérieux quand même que la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). **En fait, le rapport Thiriez a été soigneusement enterré.**

Enfin et pour terminer, le 17ème rapport du Haut Comité d'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM) daté de juillet 2023 préconise dans sa recommandation 11, je cite : « **inscrire dans la durée la sensibilisation des élèves de l'INSP (ex-ENA) aux questions de défense et au monde militaire** » fin de citation, rappelant ainsi une proposition identique formulée par le même HCECM dans son 13^{ème} rapport paru en 2017 et non suivi d'effet.

L'exemple venant d'en haut, comment s'étonner alors de la désaffection de la société civile, à commencer par ses futures élites, pour une institution militaire dont elle ignore tout. L'ASAF tient à dénoncer fermement ce manquement grave du pouvoir régalién.

Je vous remercie de votre attention».

Colonel (h) Christian CHATILLON.

Le mot du Bureau de la Fédération

Chères adhérentes et adhérents,

Depuis mars 2019, avec Jean Claude GAMBINO qui est à la fois secrétaire général et trésorier, nous présidons aux destinées de la Fédération. Comme vous le savez, ces rôles sont essentiels à son bon fonctionnement. Le président est responsable de la direction générale de l'association, de la représentation auprès des partenaires externes, ainsi que de la réalisation du journal trimestriel « Combattant Corses », qui est unique dans l'île depuis maintenant 64 ans. Le rôle du secrétaire général, quant à lui, consiste à veiller à la communication interne, à la bonne tenue des réunions et à la gestion administrative de l'association. De surcroît, depuis 2021 il a en charge les fonctions de trésorier de la Fédération.

C'est sur ces postes, exigeants et responsables, que repose la réussite de notre Fédération. Même si les effectifs de cette dernière sont en régression constante d'année en année, il convient de s'accrocher et de tenir tant qu'il sera possible. C'est ce que fait l'actuelle équipe en place. Pour l'avenir, il serait souhaitable que des volontaires se manifestent, afin d'apporter leur aide dans un premier temps, et de prendre le relai plus tard. Lors de l'assemblée générale du 27 janvier prochain, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Raoul PIOLI et Jean Claude GAMBINO

La commission solidarité de l'OnaCVG de la Corse du sud



L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) remplit diverses missions, dont la reconnaissance et la réparation, la **solidarité** et la mémoire.

Les titulaires de la Carte du combattant ou du Titre Reconnaissance de la Nation, ainsi que leurs veuves, leurs enfants ou ascendants, peuvent, dans certaines conditions bénéficier d'une aide pécuniaire ponctuelle concernant les frais d'obsèques, les soins médicaux (prothèses auditives, dentaires, lunetterie, etc.), les travaux pour le maintien à domicile,

le portage de repas, voire en cas de grandes difficultés pécuniaires.

Le montant des aides accordées varie en fonction des ressources financières du demandeur, des frais restant à sa charge ou du coût de la prestation envisagée. Bien entendu, les justificatifs nécessaires seront demandés lors de la dépose du dossier.

La Commission solidarité se réunissant tous les deux mois, les demandes doivent être effectuées :

- soit directement auprès de l'ONaCVG, 18, rue Colonna d'Omano, 20000 Ajaccio, pour la Corse du Sud,
- soit, auprès de la Fédération pour les adhérents, à la Maison du combattant, 1 Bd Sampiero, 20000 Ajaccio, le mercredi matin entre 9 h et 11h 30 (Téléphone : 06 70 42 42 41)

Jean Claude GAMBINO, secrétaire général et trésorier de la Fédération



L'Union fédérale est la plus ancienne fédération du monde combattant français.

L'Union fédérale a tenu son premier **congrès national à Paris, le 11 novembre 1917**, alors que la Grande Guerre faisait rage.

Composée de 83 fédérations ou groupements, **l'Union fédérale compte encore 65 000 adhérents en octobre 2023**. Elle a pour vocation la sauvegarde du patrimoine moral et des intérêts matériels des anciens combattants et de toutes les victimes de guerre ainsi que le culte du souvenir.

BON A SAVOIR

Pourquoi les bouteilles de vin ont-elles une contenance de 75 cl ?

A cause des Anglais.

Au XIX^{ème} siècle, les vigneron bordelais avaient l'habitude de vendre leurs bouteilles à des commerçants anglais qui passaient leurs commandes avec pour unité de mesure le gallon (environ 4,54 litres).

Les vigneron ont donc créé des tonneaux contenant l'équivalent de 50 gallons (environ 227 litres), ce qui permettait de remplir 300 bouteilles de 75 cl.

Pourquoi les bouches d'égout sont-elles rondes ?

Par souci de sécurité.

La forme carrée aurait permis à la plaque de tomber par sa diagonale dans son propre trou. La forme ronde est la seule qui permette d'éviter ce genre d'accident car il n'y a pas de diagonale, seulement un rayon

L'adjudant-chef Olivier MAESTRATI (1924-2014), parrain de la 371^e promotion de l'ENSOA. Incorporée le 20 novembre 2023, elle recevra ses gabans de sergent le 29 mars 2024.



L'A/Chef MAESTRATI en Algérie



Insigne de la promotion



Le très éloquent palmarès de l'adjudant-chef Olivier MAESTRATI

Olivier MAESTRATI est né le 24 avril 1924 à Villard Saint-Pancrace dans les Hautes Alpes. A l'âge de deux ans il perd son père, puis sa mère à sept ans. Pupille de la Nation, il est élevé par un oncle et son épouse. En avril 1942, dès l'âge de 18 ans, il s'engage au 2^e Régiment de tirailleurs marocains en garnison à Valence, puis rejoint la Corse après l'invasion de la zone libre le 11 novembre 1942. En septembre 1943, alors que les opérations de la libération de l'île sont en cours, il rejoint l'Algérie et s'engage dans les Commandos d'Afrique à Staouéli. Il participe ensuite à la conquête de l'île d'Elbe en juin 1944 où il obtient une **citation à l'ordre du régiment** en qualité d'agent de liaison entre les sections du commando. Débarquant en Provence en août 1944, il obtient une deuxième **citation à l'ordre de la brigade** puis, poursuivant la marche vers le Rhin avec le Commando, il est cité une première fois à **l'ordre de l'Armée**, comme caporal devant Belfort, et une deuxième fois, toujours à **l'ordre de l'Armée**, lors des durs combats de Cernay et de Mulhouse en Alsace. Il termine la guerre en mai 1945 avec les galons de sergent et, sur la poitrine, une magnifique croix de guerre 1939-45 sur laquelle scintillent deux palmes et deux étoiles de bronze.

En 1946 il rejoint les troupes aéroportées à Pau, devient moniteur puis instructeur parachutiste, et se voit conférer la **Médaille militaire en 1948**. En 1953, il rejoint l'Indochine avec le grade d'adjudant, et sert en qualité de chef de peloton d'arrimeurs largueurs à la 3^e Compagnie de livraison par air. Participant à 22 missions de largage sur Dien Bien Phu, il obtient une **citation à l'ordre de la brigade** et la croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs.

De retour en métropole en 1955, il est affecté à la 10^e Division parachutiste en Algérie, et se voit décerner la Croix de la valeur militaire avec deux citations, l'une à **l'ordre du régiment** et l'autre à **l'ordre de la brigade**. Adjudant-chef, il est nommé au grade de **chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur en 1961** et fait aussitôt valoir ses droits à pension de retraite.

Ne quittant pas tout à fait les armées, il est recruté et employé comme technicien civil au Centre aéroporté de Toulouse. Là, il participe aux études d'amélioration des conditions de largage sur les avions Nord 2501 et sur C 160 Transall, avant de faire valoir ses droits à la retraite en 1981. Promu **officier de la Légion d'honneur en 2007** à Ajaccio, il recevra la **cravate de Commandeur en 2014**.

L'adjudant-chef Olivier MAESTRATI demeure à jamais, pour tous ceux qui l'ont connu, l'intrépide combattant des commandos de la seconde guerre mondiale, le technicien de la livraison opérationnelle par air, et le parachutiste chevronné. Ses faits d'armes remarquables, ont été sanctionnés par six citations dont deux palmes, ainsi que par la Médaille militaire et la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur. Vivant modèle de discipline, de dévouement et de courage, son engagement au service des armes de la France est un exemple pour tous. Il laisse l'image d'un combattant d'exception et d'un technicien de la livraison par air qui mérite d'être cité comme un modèle et une référence pour les jeunes générations de sous-officiers.

Source: Proposé comme parrain par son fils, la présente biographie a été établie d'après le « Pro Patria » de l'ENSOA de St Maixent, d'où ont été extraits la photographie de l'intéressé et l'insigne de promotion. La reproduction des décorations a été réalisée par la LCL (h) Raoul PIOLI.

L'ANNÉE MÉMORIELLE 2024

L'année mémorielle 2024 sera très riche et fera principalement référence aux dates essentielles du 80^e anniversaire de la libération de la France: débarquement en Normandie le 6 juin 1944, conquête de l'île d'Elbe du 17 au 19 juin 1944, fin de la campagne d'Italie le 2 juillet 1944, combats du Vercors en juillet 1944, débarquement en Provence le 15 août 1944, libération de Paris le 25 août 1944, libération de Strasbourg le 23 novembre 1944. Sans oublier la chute de Dien Bien Phu le 7 mai 1954, la fin de la guerre d'Indochine le 27 juillet 1954, et le début de la guerre d'Algérie le 1er novembre 1954.

Les jeux olympiques se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024, durant 16 jours pendant lesquels « Paris 2024 » sera le cœur du monde.



C'est avec une très grande tristesse que nous avons accompagné, pour son ultime voyage, notre ami **Yvon ROTOLONI**. Il s'est éteint le 12 octobre 2023, dans sa 91^{ème} année, à la suite d'une longue maladie.

Adhérent à la Fédération des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine et d'Algérie, ainsi qu'à l'amicale des Anciens du Train depuis plusieurs années, il était aussi, avec son épouse Nadine, le mémorable et emblématique gardien de la Maison du Combattant d'Ajaccio.

Né le 20 janvier 1933 dans la cité Impériale, Yvon est incorporé en novembre 1953 au 22^e Bataillon de chasseurs alpins à Nice. Libéré de ses obligations légales après 18 mois de service militaire, il est renvoyé dans ses foyers en mai 1955.

Hélas, pour une bien courte durée car au Maroc, l'Armée de libération nationale provoque des incidents en visant les installations civiles et militaires françaises.

Son contingent est alors rappelé à l'activité et il retrouve le 22^e Bataillon de chasseurs alpins. Ce dernier avait déjà fait mouvement vers le Maroc pour assurer le maintien de l'ordre. C'est ainsi, que de septembre à décembre 1955, il va participer à toutes les opérations de la 3^e compagnie du bataillon. Notamment le 4 octobre, lors des actions



de feu et de combat où elle a été durement accrochée. En fin de séjour, il est rapatrié sur Marseille en décembre 1955 puis il rejoint la Corse. La croix du combattant lui est attribuée, ainsi que la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre avec agrafe Maroc, et la médaille de la reconnaissance de la Nation.

Après le service militaire, il entrera dans la vie professionnelle, d'abord en qualité de conducteur de poids lourds et ensuite dans le bâtiment. Puis ce sera le mariage, le foyer fondé avec son épouse Nadine, la naissance de sa fille, et enfin de son petit fils.

Une fois à la retraite, le hasard va le conduire auprès des anciens combattants au titre du bénévolat. Là, il s'investira avec courage, abnégation, désintéressement, et l'on peut ajouter avec amour. Sa disponibilité, sa gentillesse d'homme au grand cœur, lui ont permis d'emporter, d'emblée, la plus grande estime du monde combattant. Très nombreux sont ceux qui n'oublieront jamais sa joie de vivre, son entrain, et surtout les longues heures passées en sa compagnie, autour d'un café dans le jardin ou à son domicile.

Ces trois dernières années, ceux qui ont été à ses côtés ont également pu apprécier la détermination et le courage, dont il a fait preuve lorsque des ennuis de santé sont venus contrarier ses activités.

Durant toute sa vie, Yvon ROTOLONI a montré l'exemple d'un homme ne recherchant en ce bas monde, ni la gloire ni les honneurs mais l'exemplarité par la droiture dans son comportement de tous les jours. A tel point qu'il n'a jamais évoqué sa participation aux opérations de sécurité et de maintien de l'ordre au Maroc. Ce n'est que le jour de ses obsèques, lors de son éloge funèbre, que l'on a découvert les décorations qu'il avait méritées sous la tenue bleu foncé des Chasseurs alpins. La Fédération des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine et d'Algérie, ainsi que l'amicale des Anciens du Train et de la logistique, renouvellent leurs condoléances les plus attristées à son épouse Nadine, à sa fille Véronique et à son petit fils Valentin. Nous garderons de lui son sourire, sa joie de vivre et cette envie de toujours partager, avec ses amis, les bons moments sous les frondaisons de la Maison du Combattant.



Raoul PIOLI

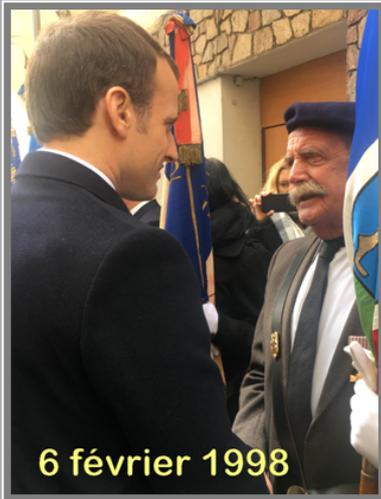
LES DIFFÉRENTES MENTIONS HONORIFIQUES EN VIGUEUR

En juillet 1915, la mention « Mort pour la France » est créée. Aujourd'hui, cinq mentions figurent dans le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

- **Mention « Mort pour la France »** : attribuée lorsque le décès est imputable à un fait de guerre survenu pendant ou après le conflit ;
- **Mention « Mort en déportation »** : attribuée à toute personne de nationalité française ou résidant en France ou sur un territoire placé sous la souveraineté, le protectorat, ou la tutelle de la France, décédée dans une prison ou un camp mentionné à l'article L. 342-1 du CPMIVG ;
- **Mention « Mort pour le service de la Nation »** : attribuée lorsque le décès du militaire ou de l'agent public en fonction est imputable à « l'acte volontaire d'un tiers » ;
- **Mention « Victime du terrorisme »** : portée sur l'acte de décès de toute personne victime d'acte de terrorisme commis sur le territoire national ou des personnes de nationalité française victimes à l'étranger d'un acte de terrorisme ;
- **Mention « Mort pour le service de la République »** : honore la mémoire des agents des administrations, des agents publics, militaires et certains bénévoles tués en service, notamment du fait de circonstances exceptionnelles ou dans le cadre d'un acte de bravoure, ou encore lors d'exercices présentant une dangerosité avérée.

(Source: ONaC-VG)

Marc Antoine CASILE (1941-2023), notre trésorier et porte drapeau n'est plus.



6 février 1998

En cette mi-novembre 2023 nous avons pleuré la perte d'un homme ayant consacré sa retraite au bénévolat associatif, tant auprès du monde combattant, des anciens de la Police nationale que des donateurs de sang. Marc Antoine CASILE, car il s'agit de lui, nous laisse en héritage sa détermination au profit des autres. Il a ainsi marqué les esprits de ceux qui l'ont côtoyé, et qui conserveront longtemps sa mémoire. Notre camarade et ami s'est éteint le 15 novembre 2023, dans sa 82^{ème} année, à la suite d'une longue maladie.

Porte drapeau et adhérent à de multiples associations patriotiques ajacciennes, particulièrement à la Fédération régionale des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des opérations extérieures depuis de longues années, dont il était aussi le trésorier jusqu'à ce que la maladie vienne le frapper.

Né le 13 février 1941 à Ajaccio où il sera scolarisé, le jeune Marc Antoine CASILE est appelé au service militaire avec le contingent 1961-1/C. Le 3 janvier 1961 il rejoint le 6^e régiment du génie à Avignon. Après la formation de base, « les classes », il est dirigé sur l'Algérie au 35^e puis au 31^e Bataillon du génie. Il participe ainsi aux missions classiques du génie dans le Constantinois, mais également à de nombreux engagements en appui de l'infanterie ou des parachutistes. Plus tard, il sera affecté l'entretien de la Ligne MORICE, le barrage électrifié et miné sur la frontière tunisienne.

Le 9 décembre 1962, Marc Antoine CASILE est rayé des contrôles de l'armée active et retrouve sa famille en Corse. Ce séjour sous les drapeaux en Algérie a marqué positivement sa personnalité. Aussi, le 6 janvier 1965, il souscrit un contrat de 3 ans au titre de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. D'excellente condition physique, bon Sapeur, il participe avec entrain à toutes les interventions de son unité. Titulaire du brevet de secouriste, il est rapidement nommé à la distinction de 1^{ère} classe. Arrivant en fin de contrat le 6 janvier 1968, il ne renouvelle pas ce dernier. Non par déception, mais parce qu'une opportunité se présentant à lui, il rejoint la Police Nationale et devient Gardien de la Paix à Paris.

Sous l'uniforme bleu marine de brigadier de la Police Nationale pendant plus de 28 ans, il perfectionne les notions de droiture et de respect, ces valeurs qui étaient déjà les siennes ans dans l'Arme du Génie. Valeurs qu'il mettra au service de l'administration, de l'État, en un mot de la France. Servir dans la Police, à son époque, signifiait embrasser une très belle et noble cause. Elle l'est toujours, mais l'actualité récente nous rappelle, quotidiennement, les attaques de toute nature encourues par nos courageux policiers.

Admis à la retraite le 14 février 1996, résidant à Marignana avec sa famille, il n'en continue pas moins à se dévouer et s'investir, beaucoup, au profit de causes mutualistes et associatives d'un grand intérêt. On retiendra les principales : Président de la mutuelle générale de la Police Nationale en Corse, Président l'Orphelinat de la Police Nationale en Corse, Président de l'Union départementale des donateurs de sang de la Corse du Sud, Administrateur à la Fédération nationale des donateurs de sang, Porte drapeau auprès des anciens combattants d'Ajaccio pendant de très longues années, Trésorier de la Fédération régionale des Anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des opérations extérieures.

Enfin, il convient de souligner la valeur de son engagement à travers l'énumération des principales décorations qui ont été décernées à l'homme ardent, enthousiaste et toujours rempli d'espoir qu'il était : Croix du combattant obtenue pendant la guerre d'Algérie, Titre de reconnaissance de la Nation pour sa participation à la guerre d'Algérie, Médaille commémorative des opérations de maintien de l'ordre et de sécurité en Algérie, Médaille d'honneur de la Police Nationale, Commandeur du mérite du sang dans l'ordre des donateurs de sang.

L'ensemble du monde combattant ajaccien et en particulier la Fédération 39-45, TOE, AFN, Opex, partagent avec les siens ce moment bien cruel. Toutes et tous expriment à son épouse Paulette, à son fils Pascal, à ses deux petits enfants Yanis et Léna, à tous ses très proches avec leurs familles, leur sincère affection en ces heures d'infinie tristesse. Qu'ils sachent, que devant l'immense chagrin, ses amis du monde combattant s'inclinent, sont à leurs côtés, et les soutiennent dans l'épreuve. La mémoire de notre ami Marc Antoine CASILE restera à jamais vivante au sein de notre Fédération.



Raoul PIOLI

« La vie, le malheur, l'isolement, l'abandon, la pauvreté, sont des champs de bataille qui ont leurs héros ; héros obscurs plus grands parfois que les héros illustres ».

Victor Hugo

Jean Baptiste MUGLIONI (1921-1951), Sergent-chef au 6° Régiment d'infanterie coloniale, mort pour la France en Indochine.

Jean Baptiste MUGLIONI est né le 20 novembre 1921 à Valle d'Alesani, petite commune de Haute-Corse comptant 545 habitants à l'époque. La défaite humiliante de juin 1940 ayant supprimé le service militaire obligatoire, il est incorporé pendant 8 mois, de mars à octobre 1942, au sein des Chantiers de jeunesse en Provence.

Le 9 septembre 1943, les résistants corses se soulèvent contre l'occupant italien et allemand. Avec l'aide des troupes françaises venant d'Afrique du Nord, l'île est définitivement libérée le 4 octobre. Entre le 5 et le 8 octobre 1943 le général de Gaulle, chef de la France Combattante est accueilli triomphalement en Corse, le premier département français libéré. Le territoire national métropolitain étant encore sous le joug des allemands, 12 classes d'âge insulaires sont appelées ou mobilisées en Corse pour continuer le combat afin de libérer la France. C'est ainsi que 12 000 hommes rejoindront l'Afrique française du nord en vue de préparer la Libération.

Jean Baptiste MUGLIONI est appelé sous les drapeaux le 15 novembre 1943 à Ajaccio où il embarque pour Alger. Le 10 décembre 1943, il est affecté au Centre d'instruction de l'infanterie, soutenu par le 9° Régiment de tirailleurs algériens. Les « classes » terminées, il rejoint le 1^{er} Régiment de tirailleurs algériens à Blida où il suit le peloton des élèves gradés. Nommé caporal le 4 août 1944, il est désigné pour servir au **7° Régiment de tirailleurs algériens** qui, après avoir participé au débarquement de Provence et remonté la vallée du Rhône, combat alors en Alsace.



7° RTA

Le 27 novembre 1944 il arrive en métropole et le 1^{er} janvier 1945 se trouve sur la ligne de front avec ce prestigieux régiment¹. De janvier jusqu'au 8 mai 1945, le caporal MUGLIONI participe à tous les combats du 7° RTA. Notamment les 15 et 16 mars 1945, en Alsace à Oberhoffen et Schirheim où, jeune chef de pièce, il

se distingue par la conduite du feu de sa mitrailleuse face à l'adversaire et sous les bombardements de sa position par l'ennemi. Une **citation à l'ordre de la brigade** et la Croix de guerre 1939-45 lui sont alors décernées.

La guerre terminée et la victoire acquise le 8 mai 1945, il est muté au **3° Régiment de tirailleurs algériens**, dans la région de Tubingen, au sein des Troupes françaises d'occupation en Allemagne. Nommé sergent le 16 octobre 1945, il suit le régiment qui rentre en Algérie le 8 juin 1946 et retrouve ses garnisons de tradition à Bône et dans le Constantinois.



3° RTA

Volontaire pour servir en Indochine avec le Corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient, il rejoint le Centre d'instruction des Troupes coloniales de métropole à Fréjus le 7 octobre 1946. Un mois plus tard, le 13 décembre 1946 il embarque à Marseille et arrive à Saïgon le 5 janvier 1947. Affecté au 3^e Bataillon du **6° Régiment d'infanterie coloniale**, il rejoint ce dernier au Tonkin, dans la région d'Haïphong et d'Hanoï. Le 25 novembre 1947, faisant partie du groupe de tête d'une section de combat, il déjoue trois embuscades, détecte plusieurs mines, épargnant ainsi la vie de ses camarades. Une belle **citation à l'ordre de la brigade** et la Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs

récompensent sa brillante conduite au feu.

Le 15 décembre 1947 il passe au 2^e Bataillon du régiment où il se voit nommé sergent-chef le 1^{er} juillet 1948.

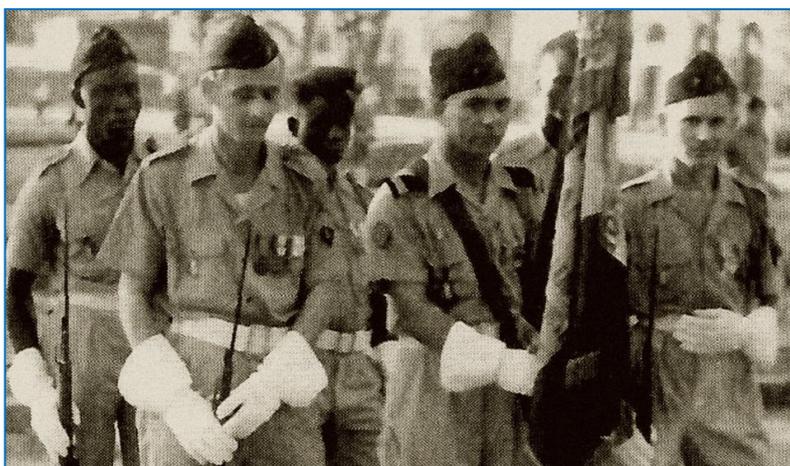
Le 4 juillet 1949 son séjour se termine et il rejoint la en métropole le 9 août 1949.

Bénéficiant d'un congé de fin de campagne de 114 jours qu'il passe en Corse, il est ensuite affecté au District de transit des isolés de Marseille (DTIM) le 16 janvier 1950. Avidement d'action, n'ayant aucun



6° RIC

engouement pour les fonctions administratives visant à s'occuper des militaires en transit, il se



De garde au drapeau du 6° RIC, à Hanoï en 1948 (1^{er} rang à gauche)

¹ Le 7^e régiment de tirailleurs algériens, ou 7^e RTA, est un régiment de l'Armée d'Afrique créé en 1913 et dissous en 1964. C'est l'un des plus décorés de l'armée française : six fois cité à l'ordre de l'Armée en 1914-18, il gagne la fourragère rouge aux couleurs de la Légion d'honneur. Pendant la Seconde Guerre mondiale, en Italie, en France et en Allemagne il obtient trois autres palmes sur la croix de guerre 1939-45. Il est également titulaire de la croix de guerre des TOE avec trois palmes (1 obtenue au Maroc pendant la guerre du Rif, 1 au Levant et 1 en Indochine).

porte volontaire pour un deuxième séjour en Indochine.

Le 23 mai 1950 il embarque à Marseille et arrive à Saïgon le 12 juin. A sa demande il est de nouveau affecté au 2^e Bataillon du 6^e Régiment d'infanterie coloniale² qui opère toujours au Tonkin. Du 13 juin au 22 septembre il participe activement à toutes les actions du bataillon dans le delta Tonkinois infesté de rebelles.

Le 23 septembre 1950, le bataillon embarque à Haiphong pour rejoindre Saïgon et est alors mis à la disposition des troupes qui opèrent au Cambodge. Sa compagnie est implantée au Laos à Chhlong, dans un ancien poste colonial, situé sur le coude que forme le Mékong entre Phnom Penh et Kratié. Dans ce poste, tenu par une unité du 4^e bataillon de chasseurs laotiens, il fait la connaissance d'un jeune sergent originaire de la Corse comme lui³. Quelques mois plus tard, le sergent-chef MUGLIONI, chef de section de combat de premier plan, ne va pas tarder à se distinguer. Le 27 décembre 1950, à la tête de sa section, il mène un audacieux raid en zone rebelle, et participe à la destruction d'un camp ennemi, récupère de l'armement et surtout des documents importants pour le commandement. Une très élogieuse citation à l'ordre de la brigade vient couronner ce beau fait d'armes.

Pendant près d'un an, il sera de toutes les actions de combat menées dans le secteur. Le 30 septembre 1951, le groupe de tête de sa section tombant dans une embuscade sur la piste Kampey-Kompong-Bangro, il rejette les rebelles à la grenade. Son tireur au fusil mitrailleur ayant été mortellement blessé, il arrête une deuxième fois, à la mitrailleuse, l'ennemi qui tentait de s'emparer de l'arme automatique. Galvanisant ainsi ses hommes par son ardeur, par son sang froid et son mépris du danger. Un deuxième tireur étant grièvement blessé, il se précipite pour assurer lui-même le service du fusil mitrailleur et trouve une mort glorieuse à son poste de combat.

Le texte de sa dernière citation à l'ordre de l'armée est très éloquent : « Excellent chef de section, calme et courageux. Après avoir participé à toute la campagne de France et effectué un séjour au Tonkin, a été volontaire pour un deuxième séjour en Extrême-Orient. S'est toujours signalé à l'attention de ses chefs comme un remarquable entraîneur d'hommes volontaire pour toutes les missions dangereuses.

S'est particulièrement distingué au cours des opérations sur le Prek-Chhlong (Cambodge) du 23 au 25 septembre 1951 en prenant une large part à la destruction d'un camp rebelle le 28 septembre ».

Localisation du poste de Chhlong au Cambodge. En incrustation, une photo de la tombe du S/Chief Jean Baptiste MUGLIONI et celle de son ami le sergent Charles POGGI.

Après cet ultime combat, ses hommes ramèneront le corps de leur chef au poste de Chhlong. Le sergent Charles POGGI, son compatriote et ami insulaire, s'occupera des obsèques religieuses et de l'inhumation sur place.



Les beaux titres de guerre du Serjeant-chef MUGLIONI

² Créé à Brest en 1890, le 6^e Régiment d'infanterie coloniale (6^e RIC) est un glorieux régiment portant 11 noms de batailles sur son drapeau. Deux fois anéanti pendant la guerre de 1914-18, il y gagne la croix de guerre avec 4 palmes et la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire. Pendant la seconde guerre mondiale il s'illustre lors des campagnes de France et d'Allemagne (1944-1945) obtenant la croix de guerre avec 2 palmes. Arrivé en Indochine en octobre 1945, il se voit décerner la croix de guerre des TOE avec 2 palmes. Dissous en 1975, ses traditions sont alors reprises par le 6^e Bataillon d'infanterie de marine à Libreville au Gabon.

³ Il s'agit du sergent Charles POGGI (1931-2023), originaire de Mazzola en Haute-Corse. Frais émoulu de l'École des sous-officiers de Cherchell en Algérie, il avait fait le choix de servir dans les Chasseurs à pied à l'issue de sa scolarité. C'est ainsi qu'il sera affecté en Indochine, au titre du 4^e Bataillon de Chasseurs laotiens pour servir à la compagnie qui est implantée à Chhlong (Cambodge) sur le Mékong. Arrivé en fin de séjour deux ans plus tard, il rejoindra la métropole et le 30^e Bataillon de chasseurs à pied au sein des Troupes françaises d'occupation en Allemagne. Le dimanche 30 septembre 1951, au décès de son compatriote et ami Jean Baptiste MUGLIONI, c'est lui qui s'occupera des obsèques religieuses et de l'inhumation au cimetière du poste. Ce jour là, il réalisera une photographie de la tombe, fleurie et surmontée de la croix qu'il a confectionnée, en mentionnant au dos de l'image : « Souvenir du 30 septembre 1951, jour triste à Chhlong ». Bien plus tard, en Corse, cette photographie sera remise à la famille de l'héroïque sergent-chef Jean Baptiste MUGLIONI dont le corps repose, maintenant, au cimetière de Valle d'Alesani.